



Rapport d'activités sur la situation financière de la municipalité - 2015

La législation municipale oblige le maire à faire un rapport sur les principales réalisations de l'année précédente et de brosser un portrait de la situation financière de la municipalité. Ce rapport présente également les paramètres qui guideront le conseil dans l'établissement du budget de l'année 2016.

Bref compte rendu des principales réalisations de 2015

En 2015, le Conseil municipal a œuvré à la réalisation de plusieurs dossiers qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents :

- Une attention soutenue accordée aux services de nature communautaire (*Centre Raoul-Dandurand*, bibliothèque *La Ressource*, loisirs, journal local, site internet, école de musique, etc.) ;
- L'entretien préventif de nos infrastructures routières : Réparation et *pavage de plusieurs sections de routes de la municipalité* ;
- Mise aux normes de l'extérieur et de l'intérieur de la mairie ;
- L'avancement du projet d'assainissement des eaux: Communications régulières entre nos ingénieurs mandatés, les intervenants du MAMOT, MENVIQ et MTQ ;
- Une révision de la réglementation d'urbanisme avec le souci d'équité ;
- Amélioration des outils d'informations : Mise à jour du site internet municipal (<http://ste-petronille.iledorleans.com>) et utilisation accrue du journal *Le Beaulieu* ;

- Un suivi budgétaire attentif et une gestion financière prudente et cohérente;

Je tiens à remercier le travail des conseillers responsables :

Monsieur **Éric Bussière** est responsable du déneigement et représente la municipalité au conseil d'administration du Journal Autour de l'Île.

La responsabilité des loisirs et des activités communautaires revient à madame **Mireille Morency**.

Monsieur **Yves-André Beaulé** est le responsable de la bibliothèque municipale, du renouvellement du plan de mesures d'urgence, de la politique des familles et des aînés et de la fête des bénévoles.

Le conseiller **Enrico Desjardins**, est responsable des infrastructures et du portail informatique. Son expertise est sollicitée pour la rédaction des appels d'offres de la municipalité.

Madame **Lison Bethiaume** s'occupe du journal *le Beaulieu*, du comité d'embellissement, de *PluMobile* et du Programme de gestion des matières résiduelles - PGMR.

Le Comité consultatif de l'urbanisme (CCU), sous la responsabilité de madame **Lyne Gosselin**, observe un travail assidu et exerce une grande vigilance dans l'application de la réglementation d'urbanisme, tout en faisant preuve de beaucoup de diligence. Elle sera encore une fois sollicitée en 2016 pour l'harmonisation de notre réglementation au Schéma d'Aménagement.

À mon avis, le succès dans la gestion d'un petit village comme Sainte-Pétronille réside dans la cohésion, le dévouement, les compétences et l'expérience des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de

multiples activités d'intérêt communautaire. **Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché.**

Je profite également de cette occasion pour remercier monsieur **Jean-François Labbé**, notre directeur général qui ne cesse de nous rappeler les principes de rigueur, monsieur **Daniel Laflamme**, employé municipal à temps plein qui fait un travail hors pair depuis de nombreuses années et monsieur **Marc Bouchard** à titre d'employé occasionnel.

RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS EN 2015*

HAROLD NOËL MAIRE

- Rémunération	8 808 \$
- Allocation de dépenses (50%)	4 404 \$

Membre du Conseil des maires de la MRC

- Rémunération	5 900 \$
----------------	----------

ÉRIC BUSSIÈRE CONSEILLER

- Rémunération	3 700 \$
- Allocation de dépenses (50%)	1 850 \$

MIREILLE MORENCY CONSEILLÈRE

- Rémunération	3 522 \$
- Allocation de dépenses (50%)	1 761 \$

YVES-ANDRÉ BEAULÉ CONSEILLER

- Rémunération	3 522 \$
- Allocation de dépenses (50%)	1 761 \$

ENRICO DESJARDINS CONSEILLER

- Rémunération	4 056 \$
- Allocation de dépenses (50%)	2 028 \$

LISON BERTHIAUME CONSEILLÈRE

- Rémunération	4 234 \$
- Allocation de dépenses (50%)	2 117 \$

LYNE GOSSÉLIN CONSEILLÈRE

- Rémunération	4 234 \$
- Allocation de dépenses (50%)	2 117 \$

* La rémunération de base des conseillers et des conseillères est de 3 522 \$. La différence payée provient du supplément alloué pour la responsabilité de pro-maire. La différence est donc attribuable à la durée pendant laquelle la personne a exercé cette fonction durant l'année 2015.

Une situation financière saine

En 2015, nous avons respecté la quasi-totalité des engagements planifiés qui s'élevaient à 1 435 375 \$ et nous anticipons terminer l'année en équilibre budgétaire.

Cette année encore, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine. Ainsi, le village de Sainte-Pétronille n'a aucune dette à long terme et nous n'encourons donc aucune dépense d'intérêt. De plus, nous avons l'un des plus bas taux de taxation au Québec et la notoriété du village est telle que l'ensemble des valeurs immobilières continue de croître à un bon rythme.

Je demeure toujours convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons selon nos moyens, avec l'aide de nombreux bénévoles et en mettant en commun, avec les autres villages de l'Île, toutes les charges qui ont avantage à être partagées.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus provient de taxes foncières sur les résidences unifamiliales. Le retrait progressif du gouvernement aux opérations de la MRC ainsi que l'ajout de nouveaux services municipaux se répercutent inévitablement sur le compte de taxes des propriétaires. Afin de préserver l'équilibre budgétaire, il est important d'envisager toutes autres sources de revenus. L'évaluation foncière imposable de la municipalité, qui était de 186 202 630 \$ en 2015 passera à 192 013 010 \$ en 2016.

Pour 2016, les coûts reliés à l'administration municipale croîtront au rythme de l'inflation. Cependant, nous devons tenir compte des dépenses additionnelles incompressibles ainsi que de celles qui sont hors de notre contrôle (SQ, MRC, CMQ, CLD, service d'incendie, service de gestion des matières résiduelles, etc.).

En tenant compte de tous ces aspects, le budget équilibré pour 2016 devrait demeurer autour de 1 600 000\$. Il vous sera communiqué en détail dans un prochain numéro du journal Le Beau Lieu. Les éléments marquants de la prochaine année seront l'avancement du projet

d'assainissement des eaux usées, le remplacement de certains ponceaux, les ouvertures et le revêtement extérieur de la mairie ainsi que l'harmonisation des règlements d'urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je déposerai, au bureau de la municipalité, une annexe à ce rapport, laquelle en fera partie intégrante, consistant en une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an. Je déposerai également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion des taxes et nous serons rigoureux dans l'élaboration des projets. L'objectif recherché par notre administration est de s'assurer que les revenus provenant des taxes puissent servir à offrir d'excellents services municipaux, une meilleure qualité de vie et un accroissement de la valeur de votre patrimoine immobilier. De plus, nous souhaitons maintenir le niveau d'endettement à zéro tant que nous n'entreprendrons pas de travaux majeurs.

*Harold Noël, agr.
Maire de Sainte-Pétronille*

Contrats municipaux de plus de 25 000 \$

Déneigement Y. Tailleux

Résolution: 2014-155

Date d'attribution: 28-10-2014

Montant: 59 700 \$ (Deuxième année d'un contrat de trois ans pour une valeur totale de 179 100 \$)

Type d'appel d'offres: Public

Description: Déneigement des rues et trottoirs

Construction Couture et Tanguay

Résolution: 2015-143

Date d'attribution: 21-10-2015

Montant: 479 800 \$

Type d'appel d'offres: Public

Description: Réfection de la mairie

Contrats municipaux de plus de 2 000 \$ conclus au cours de 2015 avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$

JMD Excavation

Montant: 49 072 \$

Description: Travaux d'excavation et de voirie divers.

Amiot Bergeron— Architecture et design urbain

Montant: 27 808 \$

Description: Travaux d'architectures pour les plans et devis de la réfection de la mairie.

Bibliothèque la Ressource

Nouveautés et suggestions de lecture du mois de novembre

- L'amour au temps d'une guerre (1939-1942), de Louise Tremblay d'Essiembre

- Journal d'un étudiant en histoire de l'art, de Maxime-Olivier Moutier

- La femme qui fuit, de Anaïs Barbeau-Lavalette

- Déracinés : les enfants perdus d'Hato Mayor, d'Isabelle Hackett

- Le secret de Christophe Colomb, de J. R. Dos Santos

- Ceux qui restent, de Marie Laberge

- Le commencement d'un monde, de Jean-Claude Guillebaud

Merci

Merci à mesdames Nancy Desgagnés-Plante et Louise Roy et à messieurs Denis Proulx, Régis De Checchi et Jean-Paul L'Allier, pour les dons de livres à la bibliothèque.

Concours Imagimots (rappel)

Il vous reste quelques jours pour participer au concours Imagimots organisé par le Réseau Biblio. On fait appel à votre sens de l'observation et de la déduction autour du thème de la lecture C'est facile et amusant et vous pouvez gagner plusieurs prix dont un iPod Touch 6e génération de 16 Go.

Pour jouer, visitez le site www.mabibliotheque.ca/cnca.

*Gilles Gallichan et Lise Paquet pour
l'équipe de bénévoles de la bibliothèque
La Ressource*

Concert de Noël

C'est avec grand bonheur que le Chœur de l'Isle d'Orléans accueillera cette année la chorale Échos d'Arcadie pour son concert de Noël annuel.

Sous le thème « Échos dans l'île pour Noël », venez vous laisser bercer par des airs inspirés par la joie, la paix et l'amour.

Dimanche 13 décembre 2015 à 14h00
À l'église de St-Laurent
1532, Chemin Royal, St-Laurent, Île d'Orléans

Admission générale : 20 \$ Jeunes (5 à 17 ans) : 10 \$
Réservation : 418 821-0321 / 418 681 7798



Info : www.lechoeurdelisledorleans.com www.echosdarcadie.net

*Micheline Laliberté, relationniste
Chœur de l'Isle d'Orléans
418 828-0586
info@lechoeurdelisledorleans.com*

Un conte de Noël

Un conte de Noël pour l'Île d'Orléans

En 1942, l'artiste et poète Cécile Chabot (1907-1990) a écrit un conte de Noël en vers qui prend pour cadre le village de Sainte-Pétronille. L'oeuvre est assez peu connue, mais mériterait meilleure renommée. Peintre et dessinatrice, Cécile Chabot a aussi elle-même illustré plusieurs de ses ouvrages dont plusieurs ont été récompensés par de prestigieux prix littéraires. On a dit d'elle qu'elle savait réinventer merveilleusement les songes de l'enfance en faisant revivre les événements du passé avec l'émerveillement du présent. La Bibliothèque La Ressource de Sainte-Pétronille vous propose un extrait de son conte-poème, intitulé Imagerie. Conte de Noël (Montréal, Fides, 1943) accompagné d'un dessin de l'auteure.

-v-

Et minuit,
à pas de loup,
fait son chemin dans la nuit.

Quand il est là, tout proche,
les cloches se mettent à sonner.
Et sonnent,
sonnent,
les cloches ne peuvent plus s'arrêter
de sonner
dans le clocher.

Et sur le bout de l'île,
là-haut,
sur le coteau
la petite église de Sainte-Pétronille
n'en peut plus
de s'élargir le dos
Il faut bien faire de la place à tout le monde.
Car ils sont tous venus de tous les milles à
la ronde.

Les paysans trapus
et rougeauds,
dans leur vieux capot
de chat sauvage.
Les enfants lourds de sommeil,
enveloppés jusqu'au nez
dans des nuages
de laine tricotée.
Et les femmes toutes pareilles,
le casque de fourrure rabattu
sur les oreilles
et portant à la main
un gros paroissien
gonflé d'images de saints.

Ils sont tous venus.

Et la neige
qui neige,
dehors entre aussi
et se mêle à la féerie des lumières d'or
dans la petite église blanche.



Pompiers recherchés

Le Service de Protection des Incendies de Saint-Pierre cherche de nouveaux pompiers (ères). Nous cherchons des personnes habitants les municipalités de Saint-Pierre et Sainte-Pétronille ou y travaillant. Nous recherchons des personnes en bonne santé et en bonne forme physique. Les personnes disponibles à répondre aux appels de jour de semaine seront privilégiées. Les personnes intéressées n'ont qu'à envoyer leur cv à la Municipalité de Saint-Pierre.

*Alain Turgeon
Chef pompier*

Cours de hockey

Attention, tu es un jeune amateur de hockey et tu aimerais apprendre certaines techniques de hockey sur glace et t'amuser ? Ce message s'adresse à toi !

Au centre Raoul Dandurand, à Sainte-Pétronille, seront donné des cours de hockey sur glace. On y apprendra les techniques de base, de patin et de manie- ment de la rondelle tout en ayant beau- coup de plaisir.

Pour pouvoir y participer, tu dois être un élève entre la maternelle et la sixième année et avoir un bâton de hockey, des patins et un casque de hockey muni d'une grille.

Horaire pour la maternelle à la deuxième année :

Les vendredis de 18h15 à 19h15 et les samedis de 10h à 11h .



Horaire pour la troisième année à la sixième année :

Les vendredis de 19h15 à 20h15 et les samedis de 11h à 12h.

Les cours débuteront **le vendredi 8 janvier 2016 et prendront fin le 27 février 2016.**

Tarif :

Pour un enfant 50\$
Pour deux enfants 90\$

Pour toute informations ou les inscriptions : Christophe Simard, étudiant en kinésiologie, 418 828-1510 ou 418 580-7382.

Illumination de l'arbre de Noël à Sainte-Pétronille

Comme l'an dernier, vous êtes invités à assister à un événement soulignant la période des Fêtes. Il y en aura pour tous les goûts. À inscrire à votre agenda !

Date de l'événement: Samedi 28 novembre 2015

Endroit: Centre communautaire Raoul-Dandurand

Plan de la journée:

14 h: Pour les enfants, visionnement du film Boréal Express avec pop corn et distribution pour chacun d'un calendrier de l'Avent.

15 h à 17 h:

- Cantiques de Noël chantés par le Chœur de l'Isle d'Orléans
- Bossons chaudes offertes pour tous
- Feux d'artifices
- Clou du spectacle: Illumination de l'arbre de Noël

Bienvenue à tous !



EN VRAC...

DÉPLACEMENT DU BUREAU MUNICIPAL

Nous vous informons que jusqu'à nouvel ordre, le bureau municipal sera déménagé au centre communautaire Raoul-Dandurand, 104, chemin du Bout-de-l'Île.

PROCHAINES ASSEMBLÉES DU CONSEIL

Nous vous informons que jusqu'à nouvel ordre, les assemblées du conseil se tiendront au centre communautaire Raoul-Dandurand, 104, chemin du Bout-de-l'Île.

ABRIS TEMPORAIRES

Vous avez peut-être procédé à l'installation de vos abris temporaires. Rappelons que la partie antérieure de tout abris d'hiver doit être installée à une distance minimale de 5 pieds (1.52 m) à l'intérieur des limites du terrain sur lequel il est érigé. Notez bien que l'installation de vos abris ne doit pas se faire avant le 15 octobre et ils doivent être enlevés avant le 1^{er} mai.

NUMÉRO DE PORTE

Nous vous demandons de rendre votre numéro de porte visible de la rue. Cela vous sera utile si vous avez besoin de services ambulanciers ou policiers durant l'hiver

MOTONEIGISTES

À l'Approche de la saison de motoneige, nous désirons inviter les motoneigistes à la prudence. De plus, nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit de circuler sur la voie publique.

PAS DE NEIGE NI D'AUTO DANS LA RUE

Vous êtes invités à respecter la réglementation municipale qui interdit le stationnement pendant les opérations de déneigement. Votre compréhension et votre collaboration pourraient vous éviter un remorquage. De plus, nous vous rappelons qu'il est interdit de répandre de la neige sur la chaussée après que les opérations de déneigement aient été effectuées.

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jean-François Labbé, de la susdite municipalité,

Que le rôle triennal d'évaluation foncière, 2016, 2017 et 2018 du village de Sainte-Pétronille qui, en 2016, sera en vigueur pour son premier exercice financier, a été déposé à mon bureau le 30 octobre 2015 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'ouverture.

Que conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi.

Que pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant ;
2. Être déposée à la mairie ou y être envoyé par courrier recommandé au 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille, G0A 4C0 ;
3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la mairie ;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 002-97 de la MRC de l'Île d'Orléans et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 3^e jour de novembre 2015

Jean-François Labbé
Directeur général / secrétaire-trésorier